

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-156 du 30 juin 2009 portant nomination d'experts  
auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique**

NOR : SASM0930729S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à  
R. 5121-60, D. 5321-7 et suivants ;  
Vu la décision DG n° 2007-02 du 26 janvier 2007 modifiée portant nomination d'experts auprès de  
la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 du code de la santé publique,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés experts auprès de la commission mentionnée à l'article R. 5121-50 susvisé, à titre  
complémentaire de la liste d'experts arrêtée par décision du 26 janvier 2007 susvisée :  
M. BRUNEEL (Fabrice) ;  
M. GARO (Bernard) ;  
Mme PEYRAT (Laurence) ;  
M. PUISIEUX (François) ;  
M. SENNEVILLE (Eric).

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution  
de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.  
Fait à Saint-Denis, le 30 juin 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT